



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E175407

VALABLE JUSQU'AU 21/05/2026

ÉDITÉ LE 24/12/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/04/2018

Forme juridique : SARL

DEPUIS LE 19/09/2025

Capital : 5 000

Raison sociale : C.S.V.T

4 IMPASSE DES TUSSILAGES  
70000 NOIDANS-LES-VESOUL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC VESOUL 2018B00148

Siret : 839 302 213 00013

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4501100

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 727226590019

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 727226590019

Situation fiscale et sociale : A jour au 19/09/2025

Téléphone : 03 84 75 43 23

Portable : 06 81 30 23 98

Fax :

Site Internet : www.c.s.v.t.fr

E-mail : contact@csvt.fr

Responsabilité légale :

THOMAS OLIVIER GÉRANT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	19/01/2024
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	23/03/2023
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	13/06/2024
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	11/03/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	19/01/2024
o Chaudière bois	09/07/2021
o Poêle ou insert bois	01/09/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	13/06/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	13/06/2024
o Ventilation mécanique	11/03/2022

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1